



2023

DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNE

Rapport d'activité



Association
Pour
l'Accueil et le
Travail des
Personnes
Handicapées

04.75.94.74.63
www.apatph.fr

Co-traitant pour





SOMMAIRE

Rappel	1
Orientation des personnes vers le dispositif.....	2
Personnes étant accompagnées par l'APATPH en 2023 dans le cadre de l'Emploi accompagné	3
Typologie des publics	3
Informations relatives à l'emploi	5
Répartition des missions de l'Emploi accompagné (données Médiatteam) en 2023	6

Rappel

L'emploi accompagné est un dispositif national pour proposer un accompagnement vers et dans l'emploi en milieu ordinaire pour des personnes en situation de handicap. Ce dispositif vient en complément des services existants de Cap Emploi et des ESAT, il est à destination de personnes identifiées comme ayant un besoin spécifique d'accompagnement et d'adaptations pour se maintenir en emploi en milieu ordinaire.

L'APATPH porte ce dispositif dans le cadre d'une convention conclue avec l'association Messidor. L'Emploi accompagné a commencé le 1^{er} février 2023 au sein de l'APATPH.



Orientation des personnes vers le dispositif

Les personnes peuvent intégrer le dispositif Emploi accompagné selon deux procédures :

- Notification MDPH suite à la décision de la CDAPH
- Fiche navette par le Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi et Mission Locale).

En 2023, un travail de partenariat sur le territoire sud-Ardèche a été enclenché afin de faire connaître le dispositif et ses modalités (auprès d'acteurs de l'insertion professionnelle, de l'accompagnement...).

Nombre de personnes orientées vers le dispositif Emploi accompagné en Sud Ardèche en 2023 : 26 (dont 10 par le SPE et 17 par la MDPH).

L'origine des demandes / identification des personnes est faite par les partenaires du territoire :

Service public de l'emploi : 7 personnes ont intégré le dispositif (+ 8 rencontrées mais ne sont pas entrées).

Association d'insertion par l'activité économique : 2 personnes ont intégré le dispositif (+1 non).

SAVS, SAMSAH... : 3 personnes rencontrées suite préconisation des partenaires, mais n'ont pas intégrées le dispositif.

CMP, Hôpital ... : 1 personne rencontrée suite préconisation des partenaires, mais n'a pas intégrée le dispositif.

Services du département (CMS, accompagnement RSA..) : 1 personne orientée qui a intégrée le dispositif.

MDPH : 7 personnes ont intégrées le dispositif (+ 10 rencontrées mais ne sont pas entrées).

Employeurs (Chargé de mission handicap, DRH..) : 1 sollicitation mais la personne a intégré le dispositif en 2024.



Personnes elles-mêmes : 1 s'est renseignée de manière autonome et a intégré ensuite le dispositif.

Personnes étant accompagnées par l'APATPH en 2023 dans le cadre de l'Emploi accompagné

Sur le secteur d'Aubenas :

3 personnes étaient déjà inscrites dans le dispositif avant février 2023 (accompagnement par Messidor), leur accompagnement se poursuit avec l'APATPH.

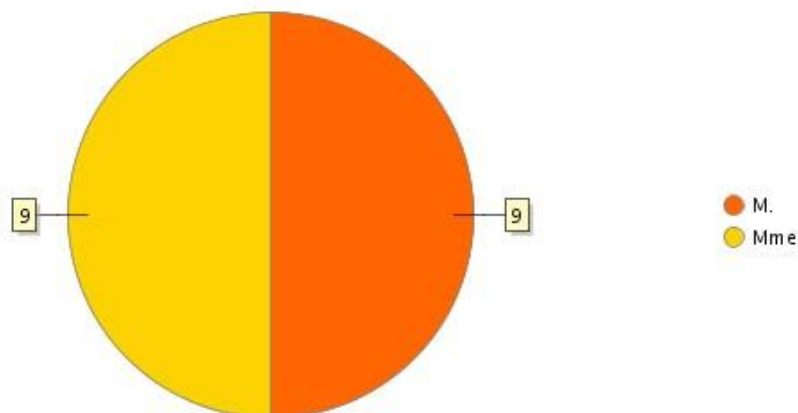
Entre février et décembre 2023, 10 personnes ont intégrées l'Emploi accompagné.

Secteur Le Teil et Bourg Saint Andéol :

5 personnes étaient déjà accompagnées par l'association Messidor, les accompagnements sont effectués par l'APATPH depuis septembre 2023.

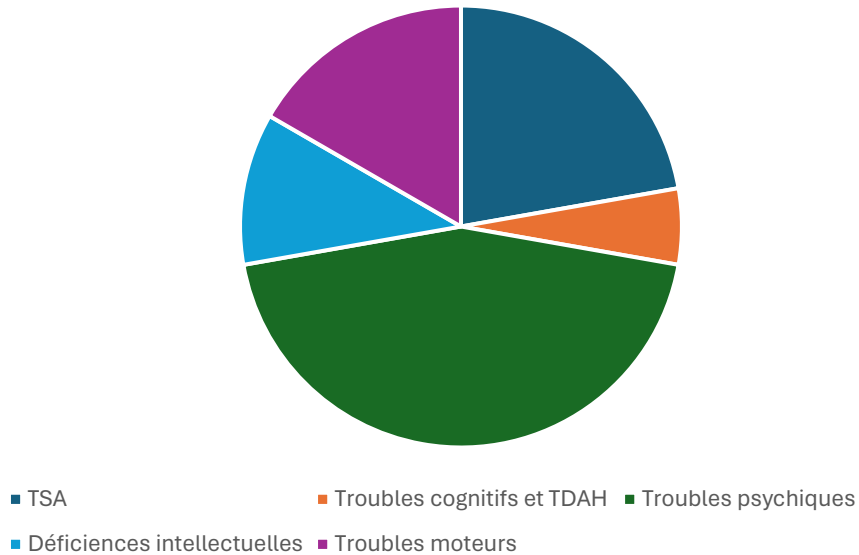
Typologie des publics

Répartition des personnes accompagnées en 2023 par « civilité ».

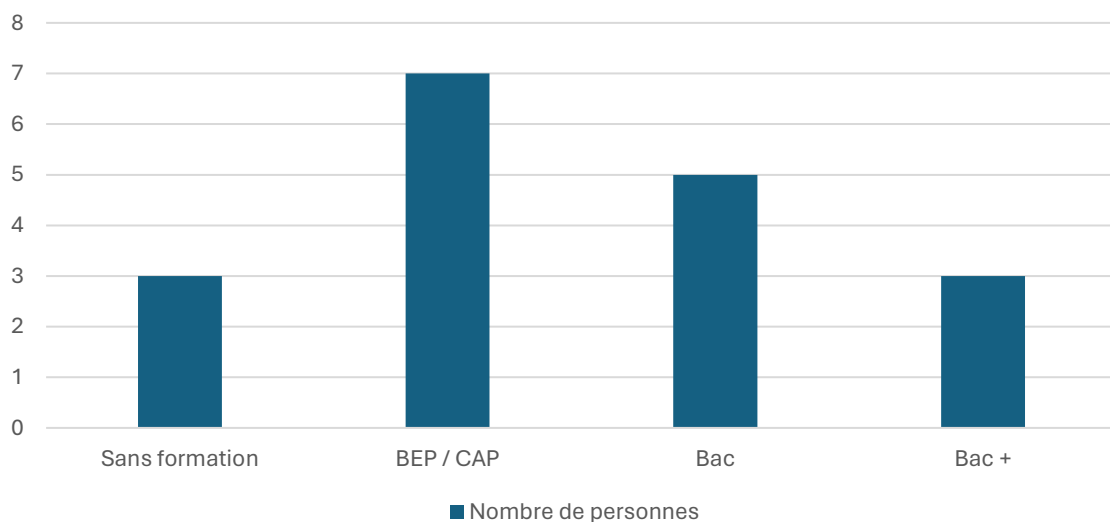




Typologie de handicap prédominant

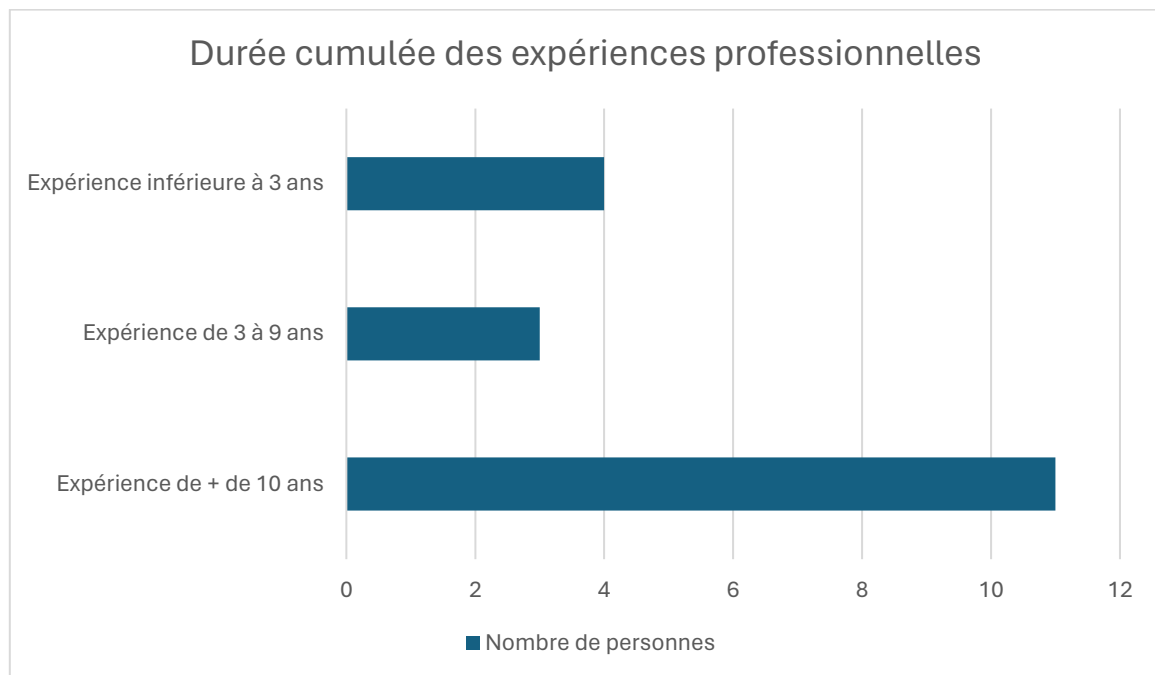


Niveau de formation des personnes accompagnées



Informations relatives à l'emploi

A l'entrée dans le dispositif Emploi accompagné, les personnes sont en majorité sans emploi dont certains de longue durée (6 sans emploi depuis plus d'un an), avec des expériences professionnelles plus ou moins longues.



En 2023, 61 % des personnes accompagnées ont pu signer un contrat de travail.

Le nombre de contrats signés sur année de référence	
- dont nombre de CDD < 3 mois	4
- dont nombre de CDD >3 mois et < 6 mois	2
- dont nombre de CDD > 6 mois	3
- dont nombre de CDI	2
Le nombre de personne ayant travaillé (toute date de début de contrats)	
- dont nombre de personnes sur <u>date contrat début en 2023</u>	11
- dont nombre de personnes sur <u>date contrat début avant 2023</u>	2
La durée de travail pour les personnes (toutes les personnes ayant travaillé)	
Temps plein	7
Temps partiel	6



Répartition des missions de l'Emploi accompagné (données Médiatteam) en 2023

Activités	% en Tps
Accompagnement	0,34%
APP	0,82%
Commission d'admission	3,18%
Contact client	1,20%
Courrier/ mail	1,63%
Entretien téléphonique avec des partenaires	5,45%
Entretien téléphonique avec l'usager	9,37%
Formation	0,24%
Prise de contact candidature	1,88%
RDV Bureau	35,06%
RDV client	0,42%
RDV pré admission	7,26%
Rdv sur lieu de travail /stage	4,69%
Rencontre partenaire	2,50%
Réunion d'équipe	9,03%
Réunion transversale interne	4,24%
Réunion transversale partenaires	7,32%
Travail administratif (rapports, recherches...)	2,98%
Visite établissement/présentation service	2,38%
Total	100%